



Travailler ailleurs pendant un préavis d'un autre poste.

Par **Dav14**, le **18/07/2015** à **20:27**

Bonjour,

Je suis officiellement en période de préavis pour un CDI qui s'est arrêté pendant la période d'essai.

Je suis dispensé de faire cette période de préavis sur mon lieu de travail, je reste chez moi jusqu'à la fin de ce préavis qui se termine le 24 juillet.

J'ai trouvé de l'intérim qui va commencer pendant la période de mon préavis de l'ancien poste.

Est ce que je suis obligé d'avertir mon futur employeur de mon préavis en cours ?

Merci d'avance.

Par **P.M.**, le **19/07/2015** à **11:23**

Bonjour,

Il ne s'agit pas à proprement parler d'un préavis mais d'un délai de prévenance...

Si l'employeur vous dispense de l'effectuer, normalement vous pouvez être embauché par un autre employeur tout en percevant la rémunération du nouvel emploi et son indemnisation mais le nouvel employeur risque de vous demander et de prouver que vous êtes libre de tout engagement...